



## COMMISSION RÉGIONALE DU STATUT DU JOUEUR

Séance plénière du mercredi 17 juillet 2019 à 14 h 30  
Organisée au siège de l'antenne de Caen.

### PROCÈS-VERBAL n° 01

#### Nombre de membres :

- En exercice : 6

- Présents : 4

- Excusés : 2

#### Présents :

M. Jean-Pierre GALLIOT, Président.

MM. Claude BOURDON, Jean LIBERGE, Jean Claude LEROY, Jean-François MERIEUX.

**Absents excusés :** MM Claude BOURDON & Jean-Claude LEROY.

**Assiste :** M. Thomas CIAPA CARVAILLO, responsable administratif.

\*\*\*\*\*

### CIVILITES

Le Président et les membres de la Commission renouvellent leurs vœux de prompt et complet rétablissement à leur ami et collègue, Claude BOURBON, après son intervention chirurgicale.

\*\*\*\*\*

### RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Régionale du Statut du Joueur sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

\*\*\*\*\*

### RAPPEL DE PROCEDURES & DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

#### FORMULATION D'UNE OPPOSITION

Il est rappelé à tous les clubs qu'en matière d'opposition à changement de club, sont essentiellement admises comme recevables :

- La **cotisation due au titre de la licence précédemment obtenue**, majorée éventuellement du montant des frais d'opposition ;
- Toute autre dette officiellement reconnue par un engagement du débiteur et justifiée auprès de la Commission, **telle la reconnaissance de dette**.

A ce titre, il est fortement recommandé de mentionner, dans l'opposition, le détail des montants constitutifs de la dette à recouvrer.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN

50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY



## **JOUEUR ISSU D'UN CLUB DISSOUS, EN INACTIVITÉ TOTALE OU PARTIELLE**

Tout joueur (ou toute joueuse) issu d'un club dissous, en inactivité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge, d'absence de section féminine pour une joueuse ne pouvant plus jouer en mixité, peut bénéficier de la dispense du cachet « mutation ».

Pour y prétendre, la demande de changement de club doit être **postérieure à la date officielle reconnue par l'instance,**

- soit de la dissolution du club quitté,
- soit de la non-activité totale du club quitté,
- soit de la non-activité partielle dans les compétitions de la catégorie d'âge du club quitté, étant entendu que, pour ce cas spécifique, l'absence d'engagement du club quitté dans les compétitions de la catégorie d'âge constatée à la date de clôture des engagements peut être assimilée par la Commission à une reconnaissance officielle de l'inactivité partielle.

## **OCTROI DU BENEFICE DE LA DISPENSE DU CACHET « MUTATION »**

Les 8 cas ouvrant droit à la dispense du cachet mutation, sur revendication expresse du club, sont énumérés exhaustivement à l'article 117 des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la L.F.N.

Pour en bénéficier, il appartient au club d'en **formuler le souhait sur la demande de licence** « changement de club ».

Dans les cas où, après la délivrance de la licence, la demande d'exonération du cachet « mutation » est présentée, celle-ci ne pourra être accordée, et prendre effet au plus tôt, qu'à compter de la date de traitement du dossier apportant modification au statut du joueur.

## **AUTHENTICITÉ DE LA SIGNATURE**

Lors des contrôles habituels de conformité, de nombreuses anomalies sont constatées dans la validité de la signature du licencié, au motif principal de la recherche d'une qualification plus précoce. C'est ainsi que la Commission est amenée à refuser, voire à annuler la demande de licence, avec toutes les conséquences pouvant résulter sur la date d'enregistrement et donc de qualification du licencié.

Dans de telles circonstances il appartient au demandeur

- soit d'apporter au moyen d'un document officiel la justification incontestable de l'authenticité de sa signature
- soit de produire une attestation sur l'honneur de l'authenticité de sa signature.

En outre, et même si le choix du club du signataire reste incontestable, s'il est avéré que l'anomalie relève d'une fraude caractérisée, toute personne ayant concouru à la validation certifiée de la demande encourt une sanction disciplinaire et financière.

\*\*\*\*\*

## **DOSSIERS EXAMINÉS**

**Joueur U12 AKANDE John, licence n° 9602346629.**

Demande de licence du 07 mars 2019 pour le **FC EURE MADRIE SEINE**

Demande restée en instance.

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,

Dans la perspective d'une nouvelle demande, saison 2019/2020, la Commission conditionne sa délivrance, notamment, à la production d'une nouvelle demande de licence appuyée des mêmes pièces justificatives.

**Joueuse U13 F BOUCHOURANI Chahar Mouna, licence n° 2547563675**

Licenciée à **AS JUMELLES DE MZOUASIA**, saison 2017/2018

Demande de changement de club du 13 octobre 2018 pour **US D'AVRANCHES MONT SAINT MICHEL**

Demande restée en instance.

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,

La Commission, dans la perspective d'une nouvelle demande de licence, saison 2019/2020, invite le club demandeur à produire, en accompagnement de la nouvelle demande, un document justificatif officiel établissant le lien de filiation ou déléguant l'autorité parentale à un tiers, et un document officiel de résidence de la personne détentrice de l'autorité parentale.

**Joueur Senior BROHY Hugo, licence n° 2545872645**

Licencié à **AS LA BOUILLE MOULINEAUX**, saison 2018/2019

Demande de changement de club le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour **CAUDEBEC SAINT PIERRE FC**

Opposition du club quitté.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,

La Commission déclare l'opposition recevable, limitée au seul montant de la cotisation 2018/2019 déclarée non réglée.

**Joueur U16 CAMARA Aboubacar, licence n° 9602624368.**

Demande de licence du 18 mars 2019 pour l'**AS VILLERS HOULGATE COTE FLEURIE**.

Demande restée sans suite.

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,

Dans la perspective d'une nouvelle demande de licence, saison 2019/2020, la Commission invite le club demandeur à constituer un nouveau dossier complet.

**Joueur Senior Vétéran CHERIF Chems Eddine, licence n° 9602634144.**

Demande de licence du 13 avril 2019 pour l'**AS BOUCE**.

Demande restée en instance.

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,

Dans la perspective d'une nouvelle demande, saison 2019/2020 la Commission conditionne sa délivrance, notamment, à la production d'une nouvelle demande de licence appuyée des mêmes pièces justificatives.

**Joueur Senior DEMBELE Alidiouma, licence n° 2543529509**

Licencié au **CS LES ANDELYS**, saison 2018/2019

Demande de changement de club le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour le **FC EURE MADRIE SEINE**

Opposition du club quitté.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,

La Commission déclare l'opposition recevable, limitée au seul montant de la cotisation 2018/2019 déclarée non réglée.

**Joueur U18 DIAKITE Lancine, licence n° 9602282777.**

Demande de licence du 11 octobre 2018 pour **NEUVILLE AC**.

Demande restée sans suite.

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,

Dans la perspective d'une nouvelle demande de licence, saison 2019/2020, la Commission conditionne sa délivrance, notamment, à l'obtention d'un Certificat International de Transfert.

**Joueur U17 DIALLO Mamadou Aliou, licence n° 9602596437.**  
Demande de licence du 18 janvier 2019 pour le **CA LISIEUX PAYS D'AUGE.**  
Demande restée en instance.

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,  
Dans la perspective d'une nouvelle demande, saison 2019/2020 la Commission conditionne sa délivrance, notamment, à la fourniture de la décision du Tribunal relative au placement du joueur ou à la tutelle du Conseil Régional ou Départemental.

**Joueur U16 DIALLO Mamadou Moussa, licence n° 9602555820.**  
Demande de licence du 26 avril 2019 pour l'**ES DU MONT GAILLARD**  
Demande restée sans suite..

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,  
Dans la perspective d'une nouvelle demande de licence, saison 2019/2020, la Commission conditionne sa délivrance, notamment, à l'obtention d'un Certificat International de Transfert.

**Joueur U6 DOUGBODOUYOU Lorene, licence n° 9602621516.**  
Demande de licence du 07 mars 2019 pour l'**US LE SAP.**  
Demande restée en instance.

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,  
Dans la perspective d'une nouvelle demande, saison 2019/2020 la Commission conditionne sa délivrance, notamment, à la production d'une nouvelle demande de licence enrichie du certificat médical.

**Joueur Senior HABOUN ABDERAHMAN Abdelaziz, licence n° 9602293508.**  
Demande de licence du 07 septembre 2018 pour l'**US GUERINIERE**  
Demande restée sans suite..

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,  
Dans la perspective d'une nouvelle demande de licence, saison 2019/2020, la Commission conditionne sa délivrance, notamment, à l'obtention d'un Certificat International de Transfert.

**Joueur U18 HADERNE CASTRO Ivo, licence n° 9602372790.**  
Demande de licence du 05 novembre 2018 pour le **FC OFFRANVILLAIS.**  
Demande restée en instance.

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,  
Dans la perspective d'une nouvelle demande, saison 2019/2020 la Commission conditionne sa délivrance, notamment, à la production d'une nouvelle demande de licence appuyée des mêmes pièces justificatives.

**Joueur U8 HOMMAIS Rony, licence n° 9602621508.**  
Demande de licence du 7 mars 2019 pour l'**US LE SAP.**  
Demande restée en instance.

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,  
Dans la perspective d'une nouvelle demande, saison 2019/2020 la Commission conditionne sa délivrance, notamment, à la production d'une nouvelle demande de licence appuyée des mêmes pièces justificatives.

**Joueur U18 KABA Daye, licence n° 960263847.**  
Demande de licence du 09 avril 2019 pour le **FC GISORS VEXIN NORMAND 27**  
Demande restée en instance.

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,  
Dans la perspective d'une nouvelle demande, saison 2019/2020, la Commission conditionne sa délivrance, notamment, à la production d'une nouvelle demande de licence appuyée des mêmes pièces justificatives.

**Joueur U14 KEMBO Driss, licence n° 2546354960**

Licencié à **STADE MALHERBE CAEN CBN**, saison 2018/2019

Demande de changement de club le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour **MALADRERIE OS**

Opposition du club quitté.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,

La Commission déclare l'opposition recevable, limitée au seul montant de la cotisation 2018/2019 déclarée non réglée.

**Joueur Senior U20 KONATE Abdoulaye, licence n° 9602346629.**

Demande de licence du 19 avril 2019 pour l'**ES DU MONT GAILLARD**

Demande restée en instance.

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,

Dans la perspective d'une nouvelle demande, saison 2019/2020 la Commission conditionne sa délivrance, notamment, à la production d'une nouvelle demande de licence appuyée des mêmes pièces justificatives.

**Joueur Senior LE QUEC Clément, licence n° 2127569612.**

Licencié à l'**US BOLBEC**, saison 2018/2019.

Demande de licence du 27 juin 2019 pour l'**AS TROUVILLE DEAUVILLE**

Demande de licence du 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour le **SUV DIVES CABOURG**.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,

La Commission invite le club de l'**AS TROUVILLE DEAUVILLE** à annuler sa demande ou autoriser la Ligue à le faire.

**Joueur U15 MBODJI Souleymane, licence n° 9602465776.**

Demande de licence du 08 décembre 2018 pour le **CO CLEON**.

Demande restée sans suite.

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,

Dans la perspective d'une nouvelle demande de licence, saison 2019/2020, la Commission conditionne sa délivrance, notamment, à l'obtention d'un Certificat International de Transfert.

**Joueur Senior MBOKO NDINGA Pythou, licence n° 9602269758.**

Demande de licence du 05 septembre 2018 pour la **MALADRERIE OS**.

Demande restée sans suite.

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,

Dans la perspective d'une nouvelle demande de licence, saison 2019/2020, la Commission invite le club demandeur à constituer un nouveau dossier complet.

**Joueuse U12 F PAPILLON Maud, licence n° 2547085369**

Licencié à l'**ES BARBERY**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour le **STADE MALHERBE CAEN CBN**.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,

- considérant la création d'une section féminine dans le club d'accueil,

- vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,

La Commission conditionne la délivrance de la licence, avec la dispense du cachet « mutation », à la production de l'accord du club quitté.

**Joueur Senior RODRIGUES Antonin, licence n° 2544020825**

Licencié à **FA DU ROUMOIS**, saison 2018/2019

Demande de changement de club le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour **SAINT AUBIN FC**

Opposition du club quitté.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,

La Commission déclare l'opposition recevable, limitée au seul montant de la cotisation 2018/2019 déclarée non réglée.

**Joueur U13 SADIK Anas, licence n° 9602527660.**

Demande de licence du 03 mail 2019 pour le **GCO BIHORELAIS**.

Demande restée en instance.

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,

Dans la perspective d'une nouvelle demande, saison 2019/2020 la Commission conditionne sa délivrance, notamment, à la production d'une nouvelle demande de licence appuyée des mêmes pièces justificatives.

**Joueur U18 SLIMANI Mouad, licence n° 9602633327.**

Demande de licence du 16 avril 2019 pour l'**ECOLE DE FOOTBALL ELBEUF**.

Demande restée en instance.

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,

Dans la perspective d'une nouvelle demande, saison 2019/2020 la Commission conditionne sa délivrance, notamment, à la production d'une nouvelle demande de licence appuyée des mêmes pièces justificatives.

**Joueur U6 SOROKA Manolo, licence n° 9602621513.**

Demande de licence du 07 mars 2019 pour l'**US LE SAP**.

Demande restée en instance.

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,

Dans la perspective d'une nouvelle demande, saison 2019/2020 la Commission conditionne sa délivrance, notamment, à la production d'une nouvelle demande de licence enrichie du certificat médical.

**Joueuse U16 F SOSE Miriam, licence n° 2548194702**

Licenciée à **ASJUMELLES DE MZOUASIAOULINEAUX**, saison 2017/2018

Demande de changement de club du 09 avril 2019 pour **US SAINTE CROIX DE SAINT LO**

Demande restée en instance.

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,

Dans la perspective d'une nouvelle demande, saison 2019/2020 la Commission conditionne sa délivrance, notamment, à la production d'une nouvelle demande de licence appuyée des mêmes pièces justificatives.

**Joueur U17 SYLLA Souleymane, licence n° 9602642343.**

Demande de licence du 19 avril 2019 pour l'**ES DU MONT GAILLARD**.

Demande restée en instance.

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,

Dans la perspective d'une nouvelle demande, saison 2019/2020 la Commission conditionne sa délivrance, notamment, à la production d'une nouvelle demande de licence appuyée des mêmes pièces justificatives.

**Joueur Senior TOP Mame Ada, licence n° 9602640112.**  
 Demande de licence du 12 avril 2019 pour le **SC BERNAY**.  
 Demande restée en instance.

- Pris connaissance des pièces conservées au dossier,  
 Dans la perspective d'une nouvelle demande, saison 2019/2020 la Commission conditionne sa délivrance, notamment, à la production d'une nouvelle demande de licence appuyée des mêmes pièces justificatives.

### **OPPOSITIONS RECEVABLES**

Prenant connaissance de l'opposition recevable en la forme à l'encontre du joueur, la Commission invite ce dernier à régulariser sa situation auprès du club quitté afin que la commission lui accorde la licence pour le club de son choix.

Le club quitté, dès acquittement de la dette par le joueur, a obligation d'en informer les services de la L.F.N. (levée de l'opposition, ...) sous peine d'amende prévue à l'annexe 5 « Dispositions financières » des Règlements Généraux de la L.F.N.

Catégorie	Identité	Club quitté emetteur	Club d'accueil
Senior	<b>AFFAGARD Maxime</b>	US Luneray	AS Vallée du Dun
Senior	<b>ALVARO Paca Alberto</b>	FC Seine Eure	ES Normanville
Senior	<b>AVENEL Enzo</b>	US Saint Germain la Campagne	AS Saint Cyr Fervaques
U15	<b>BATIR Kaan Han</b>	FC Seine Eure	FC Rouen 1899
Senior	<b>BAZEBIALO BONAZEBI Valence</b>	CSP Football Caen	AG Caennaise
U18	<b>BELLET Jimmy</b>	AS Angerville l'Orcher	AS de Montivilliers
Senior	<b>BENARD Clément</b>	A Rouennaise	Grand Couronne FC
Senior	<b>BONAMY Baptiste</b>	FC Limésy	Ent. Motteville Coixmare
U15 F	<b>BROBALD CAPELLE Selena</b>	USON Mondeville	AG Caennaise
Senior U20	<b>CALARA William</b>	Le Havre FC 2012	E Saint Gilles Etainhus
Senior	<b>CARPENTIER Anthony</b>	US Normande 76	Eu FC
U19	<b>CATHERINE Yanis</b>	Inter Odon FC	FC de Mouen
Senior	<b>CHEVALIER Nicolas</b>	Football Athlétic Club	ASC Ygoville
Senior F	<b>CORUBLE Léa</b>	FC Rouen 1899	AS du Canton d'Argueil
Senior	<b>DA CUNHA Lilian</b>	FC Pays du Neubourg	Saint Aubin FC
U17	<b>DEFLOREY Kelyan</b>	Agneaux FC	US Sainte Croix de Saint Lô
Senior	<b>DESCLOS Jordan</b>	Muance FC	AS Iffs
U19	<b>DEVAUX Mathéo</b>	ES du Vexin Ouest	Charleval FC
Senior	<b>DIAGNE Elhadji</b>	CS de Gravenchon	AS Petiville
Senior U20	<b>DIALLO Hamzza</b>	SC de Petit Couronne	Stade de Grand Quevilly
Senior	<b>DJANFAR Badrouline</b>	NFC Navarre FC	ES Normanville
U19	<b>DRY Théo</b>	ES Janvalaise	US Bacqueville Pierreville
Senior	<b>DUPONT Maxime</b>	O Pavillais	US Veauvillaise
Senior	<b>ENAUULT BELHACHE Jérémy</b>	FC Seine Eure	Football Athlétic Club
Senior	<b>ENRNIS Tanguy</b>	ES Damville	FC de l'Iton
U19	<b>GOULEY Raphael</b>	Grand Quevilly FC	US St Jean du Cardonnay Fresqu.

Catégorie	Identité	Club quitté emetteur	Club d'accueil
Senior U20	<b>GOYPIERON Ryan</b>	US Alençonnaise 61	US Mortagnaise
Senior	<b>GRAND Benjamin</b>	ES Damville	US Gravigny
Senior	<b>GROUARD Mickael</b>	CS Sille le Philippe	AS Brecey
U12	<b>JAONA Tiarisaina</b>	AS Courteille Alençon	US Alençonnaise 61
Senior	<b>LASGI Kévin</b>	US Gregeoise	FC Petit Caux
U18	<b>LEBLANC Max</b>	FC Serquigny Nassandres	US Conchoise
Senior	<b>LEBLOND Erwan</b>	ES Damville	FC de l'Iton
U19	<b>LECONTE Mathéo</b>	FC Dieppe	ES Janvalaise
Senior	<b>LEFRANCOIS Jimmy</b>	AS Manneville St Mards Fourmet.	AS du Vièvre
Senior	<b>LEMAZURIER Allan</b>	Inter Odon FC	FC De Mouen
Senior	<b>LEPETIT Olivier</b>	AS Manneville St Mards Fourmet.	FC Saint Maclou Boulleville
Senior	<b>LEVAGNEUR Vincent</b>	Football Athlétic Club	GCO Bihorelais
U18	<b>LO Abdoul</b>	CO Cléon	CMS Oissel
Senior	<b>MAFTAH Badr Eddine</b>	USON Mondeville	SU Dives Cabourg F
U13	<b>MAKINDU Ilan</b>	OH Tréfileries Neiges	SCC Municipaux Le Havre
Senior	<b>MALONGA Joefferon</b>	AS de Montivilliers	OH Tréfileries Neiges
Senior	<b>MARIE Kévin</b>	JS Collevillaise	Cresserons Hermanville Lion T&M
Senior	<b>MLOZA Chaanrani</b>	AFC Dangeuloise Espoirs	ESP Condé sur Sarthe
Senior	<b>MOREAU Julien</b>	FC Troarn	AS Ifs
U18	<b>MOUSSAOUI Antonin</b>	FC Seine Eure	CO Cléon
Senior	<b>NDIAYE Youssef</b>	AS de Montivilliers	OH Tréfileries Neiges
Senior	<b>NIKATE Aboubakary</b>	FC Eure Madrie Seine	C Andelle Pitres
Senior	<b>PANCHOV Dancho</b>	FC Rouen 1899	CSM Oissel
Senior	<b>PANNIER Valentin</b>	USON Mondeville	AS PTT Caen F
U18	<b>PATENOTRE Pierre</b>	Yerville FC	Entente Motteville Croixmare
Senior	<b>PILLU Kévin</b>	AS Trouville Deauville	US Pont l'Évêque
Senior U20	<b>PRIGENT Nathan</b>	FC Louvetot	A Multi Sports
U11	<b>RAMBOUX Théo</b>	US Les Loges	US Cap de Caux Criquetot
U16	<b>ROMBERT D'Jason</b>	ES du Mont Gaillard	CSS Municipaux Le Havre
U15	<b>ROUILLARD Tome</b>	AS La Vallée de l'Andelle	FUSC Bois Guillaume
Senior	<b>SAADAOUI Samy</b>	Agneaux FC	US Sainte Croix de Saint Lô
Senior	<b>SAVANE Aliou</b>	ESFC Falaise	SC Hérouvillais
Senior U20	<b>SERIO Mathias</b>	Inter Odon FC	FC de Mouen
U17	<b>SEYDI Cheikh Ahmed Tidiane</b>	A Houlmoise Bondevillaise FC	FC Rouen 1899
Senior U20	<b>SY Mamadou</b>	FC Rouen 1899	Caudebec Saint Pierre FC
Senior	<b>TAMOUEH Sofiane</b>	AS Bieville Beuville	Inter Odon FC
U17	<b>TOUATI Mourad</b>	FC Flérier	AS La Selle La Forge
Senior	<b>VAGLIO Grégory</b>	JS Collevillaise	Cresserons Hermanville Lion T&M
Senior	<b>VERITE Jean Batiste</b>	O de Darnétal	GCO Bihorelais
Senior	<b>VINCENT Adrien</b>	US Gavrayenne	La Jeunesse Cenillaise
Senior	<b>WADE Moussa</b>	Le Havre Caucriauville S	SS Gournay
U14	<b>ZIGAULT Atanayel</b>	AS Courteille Alençon	AU Alençonnaise 61



## OPPOSITIONS EN INSTANCE DE TRAITEMENT

Considérant le motif financier de nature imprécise, allégué dans l'opposition, la Commission invite les clubs quittés ci-après à produire pour le 3 août 2019 les natures détaillées et montants distincts des sommes dues en joignant tout document probant attestant de la dette envers le club, autre que la cotisation, qu'aurait contractée le demandeur.

Sans production des informations et/ou justificatifs demandés à l'échéance fixée, la Commission sera fondée à considérer l'opposition non recevable et à délivrer les licences demandées.

Catégorie	Identité	Club quitté emetteur	Club d'accueil
Senior	<b>ANDRAUD Antoine</b>	US Godervillaise	AC Saint Romain de Colbosc
Senior	<b>BOUDARD Jimmy</b>	ES Cormeilles F	US Cheux Saint Manvieu Norrey
Senior	<b>DJELLAL Nasser</b>	Caudebec Saint Pierre FC	US Mesnil Esnard Franqueville
Senior Vétéran	<b>LE MONNIER Teddy</b>	US Godervillaise	FC Bréauté Bretteville
Senior	<b>LEVILLY Quentin</b>	US Sarre Union	Maladrerie OS
Senior	<b>LUCAS Thomas</b>	ESPS Cetonnais	US Theilloise
U17	<b>VALLEE Idriss</b>	ES Normanville	Saint Sebastien F


## OPPOSITIONS NON RECEVABLES

Qualifiant l'opposition « non recevable » parce que non motivée, non justifiée, ou reposant sur un motif non reconnu (*autre que cotisation*), la Commission accorde la licence et invite néanmoins le joueur à régulariser sa situation auprès de son ancien club :

Catégorie	Identité	Club quitté emetteur	Club d'accueil
Senior	<b>DELANNEY Dylan</b>	AC Beuzeville	CA Pont Audemer
U17	<b>DUVERNOY Noé</b>	Saint Marcel F	SPN Vernon
Senior	<b>FLEURY Joffrey</b>	FC du Roumois Nord	FC Val de Risle
Senior	<b>HUREL Yannick</b>	CS Les Andelys	AS d'Hennezis
U18	<b>LECOMTE Tom</b>	CS Les Andelys	FC Eure Madrie Seine
U17	<b>OSMANE Teggy</b>	US Guerinière	Cresserons Hermanville Lion T&M
U17	<b>RODRIGUES Ugo</b>	CS Les Andelys	FC Eure Madrie Seine

La prochaine réunion est fixée au lundi 29 juillet 2019 à 10 h 00 au siège de l'antenne de Caen.

**Le Président,**



**Jean-Pierre GALLIOT**

**Le Secrétaire de séance,**



**Jean LIBERGE**